



Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 19 h 30

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGLÈLE-DE-MONNOIR

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le mardi 17 décembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents M. Denis Paquin, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers suivants:

Mme Johanne Lacourse, conseillère au poste numéro 3  
M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4  
Mme Lise Dufour, conseillère au poste numéro 5  
M. Étienne Decelles, conseiller au poste numéro 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

L'avis de convocation a été transmis conformément au *Code municipal* à tous les membres du conseil municipal, le jeudi 12 décembre 2024, afin de prendre en considération les sujets suivants :

### Ordre du jour

#### **1 Gestion financière et administrative**

##### 1.1 Comptes, pour approbation (doc)

##### **1.1.1 Période de questions**

- 1.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 584-24 pour déterminer la taxation et la tarification municipales pour l'exercice financier 2025, pour approbation (doc)
- 1.3 Démission de M. Michel Vézina, conseiller #1, pour approbation (doc)
- 1.4 Nomination de Mme Lise Dufour au comité de démolition, pour approbation (doc)
- 1.5 Nomination de Mme Johanne Lacourse au comité consultatif d'urbanisme, pour approbation (doc)
- 1.6 Nominations de M. Christian Lavoie et M. Étienne Decelles au comité angéloirien de la Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir, pour approbation (doc)
- 1.7 Engagement de M. Jean-Maurice Cyr au poste d'employé des travaux publics, pour approbation (doc)
- 1.8 Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire dans toutes les régions du Québec, pour approbation (doc)
- 1.9 Programmation numéro 1 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028), pour approbation (doc)
- 1.10 Engagement de M. Thomas Charbonneau au poste de préposé au local de la patinoire, pour approbation (doc)

#### **2 Loisir et culture**

- 2.1 Remboursement pour programme de soutien à l'activité physique, pour approbation (doc)

#### **3 Période de questions**

#### **4 Clôture de la séance**

Résolution numéro 24-12-274

##### 1.1 Approbation des comptes

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes suivants soient et sont approuvés, que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 19 h 30

Fournisseurs : 56 709.55 \$  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 24-12-275

1.2 Avis de motion et dépôt du projet du Règlement numéro 584-24 pour déterminer la taxation et la tarification municipales pour l'exercice financier 2025

---

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 584-24 sont donnés par Mme Lise Dufour conseillère au poste # 5, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 584-24 pour fixer des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception.

L'objet de ce règlement est de fixer la taxe foncière, la taxe pour les emprunts, les tarifs pour les services rendus par la municipalité ainsi que les conditions de leur perception.

Résolution numéro 24-12-276

1.3 Démission de M. Michel Vézina, conseiller # 1

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'accepter la démission de M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1 en date du 4 décembre 2024.  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-277

1.4 Nomination de Mme Lise Dufour au comité de démolition

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de nommer Mme Lise Dufour pour siéger sur le comité de démolition de la Municipalité en vertu du *Règlement numéro 553-22 sur la démolition d'immeubles*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-278

1.5 Nomination de Mme Johanne Lacourse au comité consultatif d'urbanisme

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** de nommer Mme Johanne Lacourse au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du *Règlement numéro 356-06 portant sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme*.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-279

1.6 Nomination de M. Christian Lavoie au comité angéloirien de la Société d'histoire de la Seigneurie de Monnoir

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de nommer M. Christian Lavoie au comité angéloirien de la Société d'Histoire de la Seigneurie de Monnoir (CASHSM).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-280

1.7 Engagement de M. Jean-Maurice Cyr au poste d'employé des travaux publics

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Étienne Decelles, il est **résolu** d'engager M. Jean-Maurice Cyr au poste d'employé des travaux publics à compter du 6 janvier 2025 et que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-281

1.8 Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire dans toutes les régions du Québec

---

**Considérant** que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

**Considérant** que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

**Considérant** que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

**Considérant** que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

**Considérant** que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**Considérant** que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

**Considérant** que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Johanne Lacourse, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

Il est également **résolu** de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat ainsi qu'aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.  
**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-282

1.9 Programmation numéro 1 dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028)

---

**Attendu** que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

**Attendu** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par M. Étienne Decelles et **résolu** que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 à 19 h 30

- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-283

1.10 Engagement de Mme Marie-Ève Laplante au poste de préposé au local de la patinoire

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d'engager Mme Marie-Ève Laplante au poste de préposé au local de la patinoire pour l'hiver 2024-2025 et que les conditions d'engagement soient mentionnées dans un document.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 24-12-284

2.1 Remboursement pour le programme de soutien à l'activité physique

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de rembourser le montant total de 3 065.38 \$ pour les inscriptions aux activités sportives telles que présentées sur le rapport de Mme Catherine L'Homme, coordonnatrice aux loisirs et communications conformément au Programme de soutien à l'activité physique, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-90-999 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

3. Période de questions réservée au public

---

*Une période de questions réservée au public s'est tenue à ce moment-ci.*

Résolution numéro 24-12-285

4. Clôture de la séance

---

Sur proposition de M. Étienne Decelles, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que la séance soit levée à 19 h 52.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
Maire

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
Directrice générale et  
greffière-trésorière